



COMPTE-RENDU



Tél : 01 47 70 91 69

E-mail: contact@fo-dgfip.fr

Web: <http://www.fo-dgfip.fr>

COMITÉ TECHNIQUE DE RÉSEAU du 29 septembre 2016

Déclaration liminaire

Monsieur le Président,

Ce comité Technique de Réseau de rentrée, s'ouvre dans un contexte délétère à tous points de vue.

En effet, la situation générale comme celle des salariés du privé comme du public n'a jamais été aussi préoccupante.

Plus que jamais, les salariés sont considérés comme une variable d'ajustement économique au profit des actionnaires. Non content d'avoir imposé la Loi Travail contre l'avis de syndicats représentants plus de la majorité des salariés et contre l'opinion de près de 70 % des citoyens, le gouvernement entend maintenant en étendre les effets à la Fonction Publique. Ainsi, afin de justifier une évolution selon lui nécessaire de la Fonction Publique, il vient de saisir le CESE (Conseil Économique, Social et Environnemental) lequel devra rendre ses conclusions pour la fin de l'année.

Dans le même temps, une situation quasi pré-électorale amène les futurs candidats ou plutôt les candidats à la candidature à tous les excès en termes de propositions concernant le devenir de la Fonction Publique.

Ils se livrent en effet, au sujet de la Fonction Publique à une sorte de concours Lépine tant en matière de réforme du statut que de suppressions d'emplois dans le cadre d'une compétition malsaine dépourvue de sens.

F.O.-DGFIP condamne ces attaques incessantes contre les fonctionnaires et considère qu'il est vain pour les gouvernements de s'interroger tant sur la contestation d'une certaine forme d'État de droit que sur le basculement d'une partie de la

population vers les extrêmes tant qu'ils ne s'interrogent pas sur leur degré de responsabilité. Comment en effet restaurer la confiance du peuple dans nos institutions dès lors que les représentants de l'État sur le terrain sont sans cesse stigmatisés et livrés à la vindicte de l'opinion publique ?

À la DGFIP, si la perspective de l'entrée en vigueur du prélèvement à la source a conduit, dans un premier temps, les politiques à modérer le niveau de leur proposition de suppressions d'emplois, il s'avère que le chiffre figurant dans les documents préparatoires au CTM dépasse de loin les premières annonces, ramenant ainsi la modération prévue au rang de symbole. Lorsque nous avons exprimé notre opposition à cette réforme, vous nous aviez laissés entendre que ce pourrait être l'occasion de rompre avec le cercle vicieux des suppressions d'emplois sans toutefois estimer convenable de nous livrer la teneur de vos différents entretiens avec le Ministre. **Le résultat que nous avons sous les yeux est loin d'être convenable pour les personnels : 1815, c'est Waterloo**, morne plaine, alors que vous nous aviez presque promis le soleil d'Austerlitz. Pendant ce temps, les services sont au bord de la rupture et les personnels s'inquiètent des conditions dans lesquelles il sera possible de mettre en œuvre le prélèvement à la source. Puisque nous évoquons l'épopée napoléonienne, cela pourrait ressembler à la « Bérézina ». **F.O.-DGFIP** réitère son opposition à cette pseudo-réforme et s'interroge sur son utilité.

Monsieur le Président, vous n'envisagez, dans le droit fil de vos lignes directrices, comme palliatif au manque de personnel que la concentration

excessive du réseau. Au mépris des besoins réels des contribuables et usagers, vous restructurez, fusionnez, supprimez. Afin de faciliter les restructurations, vous projetez également de revoir les règles de gestion y compris dans la sphère du contrôle fiscal jusqu'alors relativement épargnée.

La lecture du seul journal officiel et de sa cohorte de postes comptables fermés ou fusionnés suffit à comprendre que le démantèlement des services est en marche.

Parallèlement, les effets de PPCR commencent à se faire sentir sur les personnels de catégorie B et C qui, pour certains, enregistrent une perte de rémunération.

Les catégories A ne perdent rien pour attendre notamment les IDiv qui ne voient comme perspective de carrière qu'une forme de déclassement au regard du positionnement actuel dans la grille indiciaire. Quant aux inspecteurs, de nombreuses incertitudes subsistent s'agissant entre autres, de l'impact du reclassement dans la grille PPCR sur le niveau de la prime de rendement.

F.O.-DGFIP rappelle que Force Ouvrière n'a pas signé le protocole d'accord PPCR. Il rejette et condamne le repli généralisé du réseau et considère que le numérique ne peut pas tout notamment pour les populations les plus fragiles.

Comment comptez-vous, Monsieur le Président, organiser le travail dans le réseau dans le cadre d'une collaboration des différents grades que vous aurez au préalable dressés les uns contre les autres.

S'agissant plus particulièrement de l'ordre du jour, la généralisation des organisations de travail à distance dans les SIE est emblématique de ce

Les personnels en ont assez d'être exemplaires dans les efforts à fournir et de voir leur administration considérée comme non prioritaire budget après budget alors qu'il y aurait tant à faire.... Ils sont déçus et amers, démotivés et excédés.

Dans les semaines qui viennent, nous allons leur proposer de l'exprimer.

**BULLETIN
D'ADHESION**



NOM : PRÉNOM :

N° DGI ou N° AGORA : ADRESSE MÈL :

GRADE : QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : %

AFFECTATION :
déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à le
(signature)

→ **66 %** de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu

que vous comptez faire à terme de notre réseau mais nous y reviendrons.

Le point d'étape du projet SIRHIUS pose quant à lui la question de devenir des services RH. La qualité du service offert aux agents, malgré les efforts consentis par les personnels en charge de ce secteur est loin d'être satisfaisante. Comment dès lors imaginer que l'éloignement des interlocuteurs sur des plates-formes RH pourrait être le vecteur d'une quelconque amélioration ?

Vous engagez par ailleurs la restructuration des Etablissements des Systèmes Informatiques installés dans une même commune, sans concertation nationale, alors même que les DISI sont de création récente et avaient pour but de respecter les équilibres au moment de la fusion dans l'attente de la définition de la politique informatique de la DGFIP.

Sur le bilan social, sa lecture est riche d'enseignements et nous pourrions imaginer avoir un vrai débat de fond à partir de ce document si le contexte du dialogue social s'y prêtait.

S'agissant du bilan de la formation professionnelle 2015, s'il peut être intéressant d'en discuter, dans la mesure où nous sommes déjà fin 2016 il aurait pu être opportun de prévoir un échange sur les perspectives de 2016 voire 2017.

Les autres points de l'ordre du jour sur lesquels nous reviendrons relèvent quasiment tous soit des conséquences de la réforme territoriale dont nous voyons bien que sur ce point comme sur beaucoup d'autres il ne fallait pas confondre vitesse et précipitation, soit à ce vent de regroupement de missions qui souffle sur nos services depuis déjà longtemps.